

Mairie de Pionnat

23140

Informations municipales

AVIS DE VENTE D'HERBE

La commune de Pionnat organise une vente d'herbe sur la réserve foncière cadastrée sous les numéros 320, 589 et 549 de la section H, classée en nature de pré, d'une surface de 7 ha environ. L'adjudication sera faite au plus offrant avec un **minimum accepté de 300 €.**

La prise de possession de l'herbe, objet de la vente, se fera à la convenance de l'acquéreur.

Elle prendra effet le 18 mai 2020 pour se terminer le 30 novembre 2020.

Les offres écrites d'achat seront adressées ou remises à la Mairie de Pionnat sous double enveloppes cachetées, au plus tard le lundi 11 mai 2020 – 12h.

Le Maire, Jean Pruchon

IPNS